

## Résolution sur la situation politique au Burundi

Visioconférence | 19-29 janvier 2021

*La Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie par visioconférence le 26 janvier 2021 :*

**RAPPELANT** la *Résolution sur la situation au Burundi*, adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en session plénière à Québec les 9 et 10 juillet 2018 ;

**CONSIDÉRANT** les observations et les recommandations formulées dans le rapport de la délégation de l'APF s'étant rendue au Burundi les 20, 21 et 22 novembre 2017 dans le cadre d'une mission d'information et de contacts conduite par le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Jacques Chagnon ;

**SALUANT** la tenue des élections générales (présidentielle, législatives et communales) du 20 mai 2020, qui ont abouti à l'élection d'un nouveau Président de la République et à la mise en place de nouvelles autorités et d'un nouveau Parlement ;

**CONSIDÉRANT** la décision prise lors de la 112<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie, par laquelle il prononce la levée de la mesure de suspension de la coopération multilatérale francophone à l'endroit du Burundi prise lors de sa 97<sup>e</sup> session, le 7 avril 2016, ainsi que celle de mise sous observation du Burundi prise lors de sa 95<sup>e</sup> session, le 3 juillet 2015 ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission politique :*

**CONDAMNE** fermement les exactions commises et les violations des droits de l'Homme perpétrés par les groupes armés et les exhorte à cesser toute forme de violence qui met en péril la fragile stabilité de l'État burundais ;

**APPELLE** au respect des droits humains et des droits des parlementaires de l'opposition ;

**SALUE** la libération, le 24 décembre, de quatre journalistes indépendants qui étaient détenus depuis quatre-cent trente jours ;

**SALUE** les efforts de l'Église catholique pour soutenir le processus de réconciliation et de résilience au Burundi ;

**APPELLE** l'ensemble des acteurs politiques et de la société civile à privilégier le dialogue et le respect des institutions pour faire face aux multiples défis auxquels le pays est confronté et à abandonner définitivement le recours à la violence comme moyen de résolution des conflits ;

**SOUTIENT** les efforts en faveur de la réconciliation nationale, de la pacification et de la stabilisation du Burundi ;

**DECIDE** de la levée de la mise sous observation du Burundi, prise lors de la 41<sup>ème</sup> Session de l'APF, à Berne (Suisse) en 2015 ;

**ENCOURAGE** vivement les autorités burundaises à œuvrer à la construction d'un espace politique inclusif, à la consolidation de la stabilité politique, au renforcement de l'ouverture démocratique, de la démocratie, de l'État de droit et de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à la protection des droits de l'Homme, par l'adoption de mesures concrètes destinées à garantir les libertés fondamentales des Burundais et à renforcer le climat de confiance ;

**SOULIGNE** sa disponibilité à accompagner le Parlement burundais.